

## Avoir des chevaux en prairie signifie aussi...

- contrôler chaque jour la santé et le bien-être des animaux;
- surveiller les juments à terme;
- soigner et loger correctement les animaux malades ou blessés;
- parer les sabots en temps utile;
- protéger les chevaux contre les insectes (mouches, moustiques...) et être attentif à la gale d'été;
- vermifuger et vacciner les chevaux de manière adéquate (demandez conseil à votre vétérinaire);
- garantir un espace sec et confortable, offrant une liberté de mouvement suffisante;
- nettoyer la prairie, veiller à la rotation des prairies et faucher les zones de refus. L'enlèvement régulier du fumier réduit le risque de verminose et permet une meilleure repousse de l'herbe.



## Pourquoi des directives pour les chevaux en prairie?

Ces directives pour le bien-être des chevaux en prairie sont basées sur l'avis du Conseil pour le Bien-être animal, un organe officiel des autorités fédérales composé de scientifiques, de représentants des secteurs concernés et d'organisations de défense des animaux.

### Des chevaux dans le besoin

Chaque année, le service d'inspection "Bien-être animal" traite plus de 200 plaintes à propos de chevaux de prairie détenus dans de mauvaises conditions. La plupart de ces plaintes sont fondées. L'origine du problème est souvent liée au fait que les propriétaires manquent de connaissances sur les besoins de leurs chevaux.

### Signaler des chevaux négligés

Si vous remarquez qu'un cheval vit dans de mauvaises conditions, vous pouvez le signaler au service d'inspection "Bien-être animal" du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement:

- via le formulaire web sur [www.bienetreanimal.belgique.be](http://www.bienetreanimal.belgique.be)
- en appelant le 02/524.72.34

Joignez les coordonnées du propriétaire à votre plainte et, si possible, des photos montrant clairement les chevaux et leurs conditions de vie. Si vous ne connaissez pas le propriétaire, introduisez alors votre plainte à la police.



service public fédéral  
**SANTÉ PUBLIQUE,  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

DG Animaux, Végétaux et Alimentation / Service Bien-être animal  
Place Victor Horta 40 boîte 10, 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/524.74.11 | Fax : 02/524.74.48  
Mail : [protectionanimale@sante.belgique.be](mailto:protectionanimale@sante.belgique.be)

# Chevaux en prairie



E.R. : Dik Cuypers, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles - D/2012/2196/42

UN AVIS DU CONSEIL DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

.be

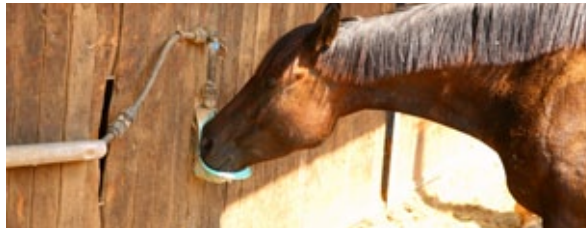
# Quels sont les besoins de vos chevaux en prairie?

## Un abri



- Un abri est absolument nécessaire, qu'il soit naturel (une haie, des arbres) ou construit.
- En été, l'abri doit être ombragé et ventilé.
- En hiver, l'abri doit protéger contre le vent et les précipitations. Les chevaux qui vivent dehors ont besoin d'un abri fermé sur trois côtés et orienté vers les vents dominants.
- Si plusieurs chevaux partagent une même prairie, ils doivent tous pouvoir s'abriter. L'abri et son entrée doivent donc être assez grands.
- Les matériaux de l'abri doivent protéger à la fois contre le chaud et le froid.
- Le sol de l'abri doit être sec et confortable.
- Le toit doit être suffisamment élevé.

## De la nourriture et de l'eau



- Un cheval adulte a besoin d'eau potable en suffisance: il boit entre 25 et 50 litres par jour. En cas de gel, vérifiez souvent l'état de l'eau dont dispose votre cheval.
- Entretenez régulièrement votre prairie et enlevez les plantes toxiques pour les chevaux, tels que les ifs, renoncules, lupins et millepertuis.
- Si l'herbe de la prairie est insuffisante, prévoyez de la nourriture complémentaire (par exemple du foin ou du préfané).
- Trop de nourriture ou une alimentation non appropriée provoquent des coliques, de la fourbure ou de l'obésité (surtout auprès de certaines espèces d'ânes et de poneys). Une herbe très riche ou trop abondante (herbe de printemps, nourriture de promeneurs) peut être néfaste à la santé de vos chevaux.

## Une bonne clôture



- Choisissez de préférence de larges rails: la clôture doit être bien visible pour les chevaux.
- Placez la clôture à une hauteur suffisante, pour que les chevaux ne s'échappent pas. La hauteur minimale est de 1 mètre 25 pour les chevaux et de 1 mètre pour les poneys.
- N'utilisez ni fil barbelé ni treillis: ils peuvent gravement blesser les chevaux.
- Evitez les angles aigus.
- Surtout si vous détenez un étalon, une corde électrique supplémentaire peut être nécessaire (sinon, placez un fil ou un ruban).

**ASTUCE**

Un cheval aime vivre en groupe, avec d'autres chevaux ou d'autres animaux. Il doit au moins avoir la possibilité de voir d'autres chevaux pour ne pas se sentir seul.